

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2023			
Nombre de conseillers		Date de la convocation	2 janvier 2023
En exercice	35	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Quorum	24	N° de la délibération	9. CA 2023 01 10
Présents	33	Objet	Commission d'investissement
Représentés	2		
Votants	35		
Le 10 janvier 2023 à 16H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de Lorient Agglomération, Quai du Pérityle, 56100 Lorient, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 2 janvier 2023.			

Participants (33) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2), M. Fabrice LOHER, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET, Mme Christine LE STRAT, Mme Marie-Françoise CERREZ, Mme Marie-Jo LE BRETON (ne vote plus à compter de la délibération N°23), Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, M. Gilles CARRERIC, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, Mme Anne BASTIEN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOREC, Mme Nadia FROGER, Mme Sandrine TRELLU, Mme Hélène LE GALL

Excusés ayant donné pouvoir (2) : Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à M. GUEGAN), M. Yves GICQUELLO (pouvoir à Mme CERREZ).

Le CCH permet aux Offices de créer des commissions facultatives pour suivre et organiser des activités spécifiques. Il est ainsi proposé de créer une « Commission d'investissement », chargée :

- De valider la déclinaison budgétaire du plan d'investissement, à l'échelle des différents territoires du Morbihan, constitués par les EPCI,
- d'arbitrer les opérations présentant des contraintes particulières d'équilibre financier,
- de suivre l'exécution du plan stratégique patrimonial sur ses différentes composantes d'investissement : construction neuve, réhabilitation, déconstruction.

La Commission d'investissement peut se réunir préalablement au Conseil d'administration pour préparer les délibérations soumises à débat et approfondir avec les équipes de Morbihan Habitat les sujets présentés en Conseil.

Il est proposé de constituer une Commission d'investissement sur le territoire EST et une sur le territoire OUEST, comprenant chacune 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, et le Directeur général.

Enfin, il vous est proposé de fixer le quorum à au moins 2 membres, deux administrateurs ou leurs suppléants.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la constitution d'une Commission d'investissement sur le territoire EST et sur le territoire OUEST,
- procède à la désignation des membres de la Commission, en désignant les membres suivants :
 - Commission d'investissement territoire EST :

Titulaires	Suppléants
Madame Hortense LE PAPE	Monsieur Philippe LE RAY
Madame Marie-Hélène HERRY	Monsieur Pascal BARRET
Monsieur David ROBO	Monsieur Nicolas JAGOUDET
Madame Morgane LE ROUX	Mme Annaïck HUCHET

- Commission d'investissement territoire OUEST :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Fabrice LOHER	Monsieur Michel TOULMINET
Monsieur Marc BOUTRUCHE	Madame Myrienne COCHE
Madame Christine LE STRAT	Madame Marie-Françoise CERREZ
Monsieur Gilles CARRERIC	Monsieur André KERVEADOU